

Accès au sommet du Mont-Ventoux pendant la durée des travaux de réhabilitation

Les travaux de réhabilitation du sommet du Mont Ventoux mis en œuvre par le Conseil départemental ont démarré fin avril. L'accès à la partie sommitale est donc perturbé et des restrictions de circulation sont nécessaires pour des raisons de sécurité.

Publié le 05 août 2020

Accès au Mont Serein et Chalet Reynard :

- ouvert, avec conditions de circulations normales (respectivement depuis Malaucène et Bédoin),

Accès au sommet du Ventoux par la route (RD 974) :

- fermé aux véhicules motorisés , depuis le Col des Tempêtes côté sud et depuis le Radôme côté nord.

Cars, bus et camping-cars

Ils ont l'obligation de stationner au Mont Serein ou au Chalet Reynard.

- Les demi-tours au Col des Tempêtes ou au Radôme ne sont pas techniquement possibles.

Cyclistes et piétons

Ils peuvent continuer d'accéder à la partie sommitale du Mont Ventoux, aussi bien par le côté sud que par le côté nord.

Ils doivent cependant être extrêmement vigilants entre le Col des Tempêtes et le Radôme car ils traversent une zone de travaux.

- En raison du chantier, la largeur disponible sur le parvis (sommet) ne permet pas le passage de cyclistes groupés.

Pour vous, le Département aménage

le sommet du Mont Ventoux

Première phase : avril-octobre 2020
Seconde phase : avril-octobre 2021



Pour vous, le sommet reste accessible. Soyez prudent.



Accès autorisés
Côté Sud : jusqu'au col des tempêtes.
Côté Nord : jusqu'au Radôme



Stationnement obligatoire
Côté Sud : Chalet Reynard.
Côté Nord : Mont Serein.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09